

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 14 JANVIER 2013**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 14 janvier 2013 à 16 h 30.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 9925-01-13**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbal** (aucun procès-verbal)
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**  
*5.1 Opposition à l'ouverture d'une carrière de pierres en terre publique*
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

### **4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**

*\* Monsieur Réal Asselin a rejoint l'assemblée à 16 h 34.*

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 OPPOSITION À L'OUVERTURE D'UNE CARRIÈRE DE PIERRES EN TERRE PUBLIQUE**  
**RÉSOLUTION NO. 9926-01-13**

---

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix-Est a reçu du ministère des Ressources naturelles du Québec un document visant à obtenir leurs commentaires concernant l'ouverture d'une carrière de pierres sur le territoire de la Ville de Clermont en terre publique;

**ATTENDU QUE** cette demande présentée à la MRC de Charlevoix- Est a permis à la Ville de Clermont d'étudier les impacts de ce projet;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont se voit confronter depuis plusieurs années aux inconvénients engendrés par la circulation des véhicules lourds sur le territoire nord-est de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les routes permettant la sortie de ce site sont des routes résidentielles largement saturées en passage de camions lourds en raison de la présence de deux sablières et d'une carrière très actives, du site d'enfouissement technique régional et de l'écocentre de la MRC de Charlevoix-Est;

**ATTENDU QUE** le site visé se situe en partie dans l'aire d'approvisionnement de la prise d'eau potable de la Ville de Clermont, laquelle approvisionne en plus des citoyens de Clermont une partie des résidents de la Ville de La Malbaie, soit le secteur Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle;

**ATTENDU** la présence d'une rivière à Saumon, la rivière Malbaie, à moins de 1000 mètres du site envisagé;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'une carrière à l'endroit proposé aurait un impact important sur le paysage puisque selon une étude de sensibilité du paysage réalisée en 2006, le site se retrouve en partie en secteur « bien sensible » et en partie en secteur « très sensible »;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC s'est basé sur ladite étude de sensibilité du paysage pour refuser un projet de parc éolien sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix-Est est impliquée depuis 2005 dans une démarche de protection et de mise en valeur de ses paysages, démarche qui fait l'objet d'une entente spécifique gérée par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et qui regroupe également les MRC de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré ainsi que différents ministères;

**ATTENDU QU'**à proximité se trouve le site d'observation régional de la Montagne de la Croix, lieu facilement accessible et grandement fréquenté, d'où l'on peut observer de façon éloquente le paysage formé par la météorite à l'origine de la géographie particulière de Charlevoix, de l'arrière-pays jusqu'au fleuve, sur 360 degrés d'angle de vue et duquel le site visé par la carrière est bien visible;

**ATTENDU QUE** le site d'observation de la Montagne de la Croix est en processus de citation selon la Loi sur les biens culturels par la Ville de Clermont laquelle veut notamment souligner l'importance historique et culturelle de ce site dans le but de le mettre davantage en valeur et d'en hausser sa fréquentation;

**ATTENDU QUE** quatre résidences sont présentes dans un rayon de 600 mètres du site;

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 14 JANVIER 2013**

---

**ATTENDU QUE** selon l'information reçue, aucun projet de génie civil ne justifie qu'un terrain de 99,6 hectares soit voué à des fins de carrière de pierres;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec avait projet de modifier la Loi sur les Mines afin de donner plus de droits aux municipalités de légiférer sur le contrôle de l'exploitation minière;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont s'oppose fermement à l'ouverture d'une carrière de pierres sur le site nommé BEX 1259 et qu'il en informe la ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet ainsi que madame Pauline Marois, Première ministre du Québec et députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

**QUE** la présente résolution soit adressée à tous les intervenants concernés.

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 9927-01-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 16 h 36.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale